





Comment saisir le formulaire Evènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) – Volet 2

La déclaration d'un EIGS s'effectue désormais via le portail de signalement des événements indésirables sanitaires mis en place le 13 mars 2017¹.

Les conclusions de l'analyse des causes réalisée à l'issue de la survenue de l'EIGS sont à transmettre à l'ARS via le formulaire EIGS – Volet 2.



Avant de commencer, munissez-vous de la référence portail qui vous a été communiquée par mail lors de la déclaration initiale (volet 1) et qui figure sur la copie de votre déclaration. Elle permettra à nos services de faire le lien avec votre déclaration initiale.

	1 2 3 4 Rapport				
Merci d Votre s	Merci d'avoir complété ce formulaire. <u>Votre signalement d</u> u 06/02/2018 11:18:45 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence				
Cette r	20180206111845626. Cette référence vous sera envoyée par mail.				
Afin d'a	améliorer le portail des signalements, <u>prenez 3 minutes et donnez votre avis</u> .				
	Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet1 par : ARS IIe-de-France Millénaire 2				
	35 Rue de la Gare 75935 PARIS Cedex 19 +33144020000				

Pour accéder au portail de signalement, cliquer sur le lien suivant : <u>signalement-sante.gouv.fr</u>

¹ Références et textes réglementaires sur la rubrique EIGS





1. Vous êtes redirigés sur la page d'identification du profil de déclarant

Cliquer sur le bouton « Vous êtes un professionnel de santé »









- 2. Vous êtes redirigés sur la page de l'arbre de guidage
- Cocher la case « Evénements indésirables graves associés aux soins analyse des causes 2ème partie » puis cliquer sur le bouton « Suivant »





TUTORIELS PORTAIL EIGS

3. Vous accédez à la page de déclaration des EIGS – Volet 2

Veillez à vous assurer que votre déclaration ne comporte aucune donnée nominative concernant les usagers ou les professionnels ayant participé à leur prise en charge.



Cliquer sur « Commencer »



TUTORIELS PORTAIL EIGS

- 4. Vous accédez au formulaire de déclaration EIGS Volet 2
- Saisir dans le champ « Quel est le numéro de référence du premier volet de déclaration ? » la référence du volet 1 qui vous a été communiquée.



En l'absence de cette information, le second volet de déclaration ne pourra être pris en compte par nos services.

1 2 3	
Déclaration	
Référence du volet 1	^
Quel est le numéro de	
référence du premier volet	

Compléter les champs en veillant à bien renseigner les champs obligatoires signalés par un astérisque *

Q Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants)		
Avez-vous identifié une ou des causes immédiates à l'évènement? * :	🔘 Oui 🔘 Non	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés au patient / résident ? *:	🔘 Oui 🔘 Non	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés aux tâches à accomplir ? * :	🔘 Oui 🔘 Non	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés aux professionnels ?*:	🔘 Oui 🔘 Non	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'équipe ? * :	🔘 Oui 🔘 Non 🔘 Non applicable	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'environnement de travail ?	🔘 Oui 🔘 Non	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'organisation et au management ? * :	🔘 Oui 🔘 Non 🔘 Non applicable	



Votre déclaration ne pourra être validée si un ou des champs obligatoires ne sont pas renseignés.

Cliquer sur « Suivant » pour terminer votre déclaration





5. Vous accédez à la page récapitulative du signalement

Vous êtes invités à lire attentivement les informations renseignées et à les modifier si besoin.

Pour modifier le formulaire, cliquer sur « Précédent »





V2018-02 Volet 2

<u>(İ</u>)

TUTORIELS PORTAIL EIGS



Prise en charge de	votre signalement	d'EIGS volet2 par :		
ARS Ile-de-France				
Millénaire 2				
)	
35 Rue de la Gare				
75935 PARIS Cedex 19				

Si les coordonnées de l'ARS Île-de-France n'apparaissent pas dans le champ « **Prise en charge de votre signalement d'EIGS volet 2 par** », cliquer sur « **Précédent** » et vérifier le département renseigné dans le champ concerné.

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et	accepté les conditions générales d'utilisation.
	Je ne suis pas un robot
PRÉCÉDENT	ENVOYER

Pour valider votre signalement, cocher les deux cases relatives aux conditions générales d'utilisation et à la sécurité informatique puis cliquer sur « Envoyer » (Attention, à ce stade, vous ne pouvez plus modifier les informations renseignées dans votre déclaration).





6. Vous êtes redirigés vers la page de rapport du signalement

Votre signalement a bien été pris en compte et est transmis à l'ARS Île-de-France pour traitement par les services concernés.

Rapport du signaleme	
	1 2 3 4 Rapport
Merci d'avoir compléte Votre signalement du 20180207144431009. Cette référence vous s Afin d'améliorer le pou Afin d'améliorer le pou Prise en charge ARS Ile-de-France Millénaire 2 S5 Rue de la Gar 75935 PARIS Cee	é ce formulaire. 07/02/2018 14:44:31 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence sera envoyée par mail. rtail des signalements, <u>prenez 3 minutes et donnez votre avis</u> . ge de votre signalement d'EIGS volet2 par :
+33144020000 IMPORTANT ! Si vous voulez conserv TELECHARGER.	ver une copie de votre signalement, vous devez cliquer sur le bouton

Si vous souhaitez conserver une copie de votre déclaration, cliquer sur « Télécharger » pour obtenir une copie au format PDF.

